

CHCS

Centre d'histoire et des sociétés contemporaines

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES DOCTORANTS (AMI DOCTORANTS) 2015

Afin de développer l'ouverture à l'internationale, la Région a mis en place le dispositif d'aide à la mobilité internationale des doctorants. Le Conseil régional cherche à encourager et faciliter la mobilité des jeunes chercheurs inscrits en thèse dans l'une des écoles doctorales franciliennes, dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Date limite de dépôt des candidatures le **30 mars 2015**

Organisateur
Région Ile-de-France

Public concerné

L'aide à la mobilité des doctorants vers l'étranger est individuelle. Elle s'adresse aux **jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales, sans condition de nationalité, inscrits en première ou deuxième année de thèse, lors de l'année universitaire 2015-2016, dans l'un des laboratoires des écoles doctorales implantées en Île-de-France.**

Sont éligibles en priorité les étudiants ne percevant aucune rémunération pour des activités liées à la poursuite de leurs études.

Sont en revanche non éligibles, les doctorants bénéficiaires d'une allocation de recherche financée par la Région (ex : dans le cadre des dispositifs régionaux ARDoc et de soutien aux domaines d'intérêt majeur DIM) et intégrant le coût environné des mobilités effectués dans le cadre de leurs travaux de recherche.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures le 30 mars 2015

Nature du séjour

Le financement régional peut servir à couvrir les dépenses engendrées par toute mobilité à l'étranger (hors métropole, départements et collectivités locales d'outre-mer) sans condition de durée, effectuée dans le cadre du programme de recherche poursuivi par le doctorant : études de terrain, stages, séjours d'études, participation à des séminaires et colloques internationaux.

Nature et modalités d'intervention

Attribution de l'aide :

Elle fait l'objet d'un contrat signé directement entre le doctorant bénéficiaire et la Région précisant ses conditions d'usage, rappelant son montant ainsi que les droits et obligations nés de son bénéfice.

Le doctorant bénéficiaire devra notamment transmettre à la Région un rapport permettant de dresser le bilan de la mobilité au regard du programme de recherche.

L'aide n'est attribuée qu'une seule fois.

Montant de l'aide

L'aide d'un montant de 4.000 € maximum peut être utilisée par le doctorant bénéficiaire sur toute la durée restante de la thèse, sans pouvoir toutefois excéder 3 ans à compter de la date de son attribution par la Commission permanente du Conseil régional.

Démarches

L'école doctorale est seule habilitée à assurer le dépôt des dossiers de demande de soutien auprès de la Région dans le cadre calendaire fixé par le présent appel.

Aucune candidature directe ou spontanée d'un doctorant, d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche ne sera examinée par les services régionaux.

1. Pour le doctorant candidat, entre le 2 février et le 30 mars 2015, doit :
déposer sa candidature en ligne sur la plateforme régionale (par.iledefrance.fr) et s'aider, si besoin, de la notice d'utilisation de cette dernière (notice)
imprimer le dossier une fois rempli, joindre les pièces justificatives au format A4 (lettre de motivation non manuscrite, une lettre de soutien du directeur de thèse et un Relevé d'Identité Bancaire français) et faire parvenir le tout à son école doctorale.

2. Pour l'école doctorale doit entre le 31 mars et le 30 avril 2015 :
sélectionner les dossiers parmi les candidatures reçues et selon un nombre limité de candidatures par école transmis par courrier par la Région à chaque école doctorale éligible ;
envoyer sa sélection de dossiers accompagnée d'une fiche récapitulative de présentation de l'école doctorale (document téléchargeable ci-dessous) avant le 30 avril 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En savoir plus et candidatures :

Aide à la mobilité internationale des doctorants (AMI doctorants)

Contacts

Merci de bien vouloir informer la DREDVal, sous couvert du Vice-Président, de votre candidature, au plus tard une semaine avant la clôture via direction.recherche@uvsq.fr

Laboratoires CHCSC et DYPAC

Hélène Veillard helene.veillard@uvsq.fr